

Flashes – 3.10.19

France : le Cleee réagit vivement au maintien du plafond Arenh

En France, les grands consommateurs d'énergie du Cleee ont réagi, hier, à l'annonce faite par le gouvernement de ne pas relever le plafond Arenh pour 2020 (**Flashes** du 2.10.19). Ils estiment que la demande pourrait atteindre 150 à 160 TWh au guichet de novembre (comme indiqué dans les **Flashes** d'hier, la Cre table, elle, sur 133 TWh, NDLR). Ceci entraînerait « une hausse de la facture d'électricité de près de 1,5 milliard d'euros » pour l'ensemble des clients (particuliers et entreprises ; clients en offres de marché, fournis par EDF ou par des alternatifs ; et clients aux TRV). Cela conduirait à une hausse de 3,5 % des TRV, selon le Cleee. « L'électricité produite en France est à 72 % d'origine nucléaire, pourtant, en 2020, le consommateur n'en bénéficiera qu'à hauteur de 45 % de sa consommation. Les 27 % manquants resteront dans la poche d'EDF », écrit le Cleee. Quant aux promesses relatives aux bienfaits de la libéralisation : « On voit ce qu'il en est de la baisse des prix, quant à l'innovation, nous l'attendons toujours », conclut le Cleee.

France : les tarifs de GRDF pourraient baisser sur la période ATRD6

En France, la Cre a lancé une consultation publique jusqu'au 8 novembre 2019 sur les orientations envisagées pour le prochain tarif de distribution de gaz naturel de GRDF (ATRD 6), dont l'entrée en vigueur est prévue le 1^{er} juillet 2020. Cette consultation porte sur le niveau des charges à couvrir et le tarif en découlant. Le contexte et les enjeux pour cette nouvelle période tarifaire sont contrastés : une tendance à la baisse de la consommation du gaz des clients résidentiels ; une Programmation pluriannuelle de l'énergie qui table sur l'efficacité énergétique et la baisse des consommations carbonées ; le développement de nouveaux usages tels que l'utilisation du gaz naturel comme carburant pour les véhicules ; et la fin du déploiement du compteur évolué Gazpar, en même temps que le début des gains d'exploitation liés à ce nouveau dispositif de comptage. Les demandes formulées par GRDF conduiraient à une hausse du tarif unitaire moyen de 1,1 % en moyenne par an sur la période tarifaire de quatre ans. L'inflation étant estimée à 1,3 %/an. La Cre envisage de limiter la hausse des charges nettes d'exploitation demandée par GRDF et de retenir un coût moyen pondéré du capital de 3,5 à 4,1 % (GRDF espère 4,8 % réels avant impôts). L'évolution de l'ATRD 6 pourrait s'établir autour de -1,1 % en moyenne par an. La Cre a déjà mené deux consultations publiques en 2019 sur les tarifs.

France : Total souhaiterait se désengager du terminal GNL de Fos

Selon *Les Echos*, Total voudrait vendre sa participation de 27,5 % dans Fosmax LNG, la société détenant le terminal GNL de Fos-Cavaou, dans le sud de la France. Le groupe pétrolier a mandaté la banque Nomura pour cette opération. Selon les sources du journal économique, Engie, qui est l'actionnaire majoritaire de Fosmax, aurait décidé de ne pas exercer son droit de préemption. La part de Total pourrait valoir environ 250 millions d'euros.

France : Planète Oui acquiert 6 centrales solaires en Pays-de-Loire

En France, le fournisseur d'électricité Planète Oui annonce le rachat, auprès d'IEL Etudes et Installations, d'une société de six centrales solaires de 100 kWc dans les Pays de la Loire. Ces installations seront construites et maintenues par IEL, mais Planète Oui s'occupera de la valorisation de la production, soit dans le cadre de l'autoconsommation, soit via son offre Temps réel (lancée début 2019 et utilisant la blockchain), qui assure au client l'équilibre entre la production et sa consommation.

Belgique : activité record au terminal GNL de Zeebruges au 1^{er} S.19

En Belgique, le nombre de méthaniers venus amarrer au terminal GNL de Zeebruges a plus que doublé au premier semestre 2019, comparé au 1^{er} semestre 2018 : 36 navires ont déchargé du GNL, 10 ont utilisé les services de transbordement et 12 sont venus charger du GNL. Le terminal a envoyé plus de trois fois plus de gaz naturel dans le réseau de transport. Côté chargement de camions-citernes : 1081 véhicules ont été chargés (contre 650 au premier semestre 2018). Fluxys a mis en service une deuxième station de chargement cette année.

F. : entre 58 et 138 TWh/an de biogaz issus de biomasse liquide

GRTgaz a présenté, ce matin à Paris, une étude élaborée avec Enea Consulting estimant le potentiel de la filière de gazéification hydrothermale en France pour produire du biométhane. Cette technologie permet de valoriser de la biomasse liquide issue notamment des déchets et des résidus liquides (digestat de méthanisation, boues de step, liqueur noire de papeterie, etc. — EUROP'ENERGIES a présenté cette technologie dans son numéro d'octobre 2018). L'étude estime à 340 millions de tonnes/an le gisement des biomasses liquides générées dans l'Hexagone, dont 100 millions de tonnes mobilisables dès maintenant. Le potentiel de gaz issu de cette technologie pourrait représenter entre 58 et 138 TWh/an à l'horizon 2050. Les premières installations pourraient voir le jour en France dès 2025. Plusieurs démonstrateurs sont en cours en Europe et un pilote est en service aux Pays-Bas. « Cinq à six start-up travaillent sur ce sujet en Europe. Nous ne sommes plus très loin du produit final. Il reste à optimiser le procédé pour passer à l'échelle industrielle », a indiqué Robert Muhlke, directeur de Projet gazéification hydrothermale de GRTgaz. Les principaux développeurs estiment que la technologie pourrait atteindre l'échelle industrielle à l'horizon 2023-2025, avec des installations modulaires dont la taille unitaire sera comprise entre 0,5 et 6 tonnes/heure, précise le rapport. Le modèle d'affaires de la filière repose à la fois sur le service rendu de traitement des déchets, la valorisation du gaz issu de renouvelables et la valorisation des minéraux extraits en cours de process.

Clin d'œil

France : le solaire au secours du patrimoine religieux !

En France, le toit de l'église Saint-Urbain d'Orbey, en Alsace, produit dorénavant de l'électricité à partir de l'énergie du soleil. L'installation de 100 kWc permet de financer la rénovation du toit du bâtiment. Le conseil municipal a tranché entre deux options : une reconstruction du toit à l'identique en ardoise à 420 000 euros ou la mise en place d'un bac d'acier et de modules solaires à 230 000 euros (dont 25 000 euros de raccordement au réseau de distribution d'électricité d'Enedis). « La toiture solaire s'autofinance avec son tarif d'achat de 11,26 centimes d'euros. Elle ne coûte rien à la communauté », a expliqué Jean-Luc Claudepierre, adjoint en charge des travaux. Au total, environ 350 modules ont été installés sur 600 m² environ. Ils ont été fabriqués dans les usines de la société alsacienne Voltec. <https://www.lalsace.fr/haut-rhin/2019/09/18/357-panneaux-solaires-sur-le-toit-de-l-eglise>